

Summa Divisio du Droit

Généralités

Le droit distingue les **personnes et les choses**.

Ces deux catégories sont **exclusives** : une *personne* ne peut pas être une *chose* et inversement.

Les personnes

Catégorie	Définition
Personnes physiques	Individus
Personnes morales	Structures juridiques (ex : hôpital, entreprise)

Les choses

Type de chose	Définition
Choses appropriées	Biens dont on peut être propriétaire (ex : maison, voiture)
Res communis	Choses d'usage commun, non appropriables (ex : l'air)
Rés nullius	Choses sans maître, pouvant être appropriées (ex : gibier)
Res derelictae	Choses abandonnées par leur propriétaire

Distinction Chose / Bien :

Un **bien** est un **ensemble de choses et de droits susceptibles d'appropriation**.

Toutes les choses ne sont pas des biens (ex : l'air).

Summa Divisio du Droit

Conséquences Juridiques

Personne	<u>Sujet</u> de droit (titulaire de droits et d'obligations)
Chose	<u>Objet</u> de droit

Summa Divisio et Période Contemporaine

Cette distinction héritée du droit romain devient problématique pour certaines situations

Fœtus	Son statut juridique est complexe.
Robots dotés d'IA	Dilemme sur leur reconnaissance juridique.
Animaux	Juridiquement des choses mais protégés par le Code civil <i>(Article 515-14 : « être vivant doué de sensibilité »).</i>

A retenir

La summa divisio du droit structure la distinction entre personnes et choses, mais cette classification devient insuffisante face aux évolutions scientifiques et sociétales.

